

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 976

3 octobre 2005

### SOMMAIRE

A & M Industries, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46847	Investlife Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	46805
ABN AMRO Life S.A., Luxembourg . . . . .	46847	Jex, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46824
Allfoodconcept S.A., Luxembourg . . . . .	46846	Koen Lozie & Partners Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	46828
Armada Enterprises S.A., Luxembourg . . . . .	46812	LRM Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	46838
Artra S.A., Hagen . . . . .	46802	Lupus Alpha Investment S.A., Luxembourg . . . . .	46837
Atlantica Yacht Insurance, S.à r.l., Luxembourg . .	46809	LuxiPrivilège, Sicav, Luxembourg . . . . .	46836
Avery Dennison Luxembourg, S.à r.l., Rodange . .	46845	Marta Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46839
Biothys S.A., Luxembourg . . . . .	46821	Mexel S.A., Luxembourg . . . . .	46811
Comex Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	46804	MSEOF Marengo I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46802
Crescendo CDO S.A., Luxembourg . . . . .	46822	Nafta Trading International, S.à r.l., Luxembourg	46816
CTM-Holding S.A., Münsbach . . . . .	46818	Orange Alternative Investment Fund, Sicav, Lu- xembourg . . . . .	46846
CTM-Holding S.A., Münsbach . . . . .	46819	Pauco Holdings, S.à r.l., Howald . . . . .	46829
Delta Africa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46810	Portfolio B.P. Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	46837
DH Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46820	Progosa Shipping Investment S.A., Luxembourg .	46823
Dristigheten, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46835	Rinascimento Sicav, Luxembourg . . . . .	46846
EOS Group S.A., Luxembourg . . . . .	46813	Roraima Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	46848
Erinen S.A., Luxembourg . . . . .	46822	Roraima Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	46848
Euro-Agri S.A., Livange . . . . .	46828	Roraima Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	46848
Eurocapfin S.A., Luxembourg . . . . .	46835	RTK International S.A., Bascharage . . . . .	46821
European Capital Holdings, Sicav, Luxembourg . .	46836	SAB, GmbH, Wecker . . . . .	46813
European Eyeworks S.A. . . . .	46819	Sapiens Tech S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	46824
European Geophysical Services S.A., Kleinbet- tingen . . . . .	46816	Sapiens Technology S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	46823
European Geophysical Services S.A., Kleinbet- tingen . . . . .	46827	SatBirds Capital Participations S.C.A., Luxem- bourg . . . . .	46838
Europublishing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46813	Selva S.A., Luxembourg . . . . .	46847
Fej 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46817	Sid Invest S.A., Pétange . . . . .	46821
Fej 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46818	Simsonship, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46846
Finshop S.A., Luxembourg . . . . .	46847	Texco Finance S.A., Luxembourg . . . . .	46836
First Design, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46816	Texco Finance S.A., Luxembourg . . . . .	46836
Friling Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46812	Togiram S.A., Luxembourg . . . . .	46813
G.P.P. International S.A., Luxembourg . . . . .	46847	(The) Triangle Investment Group Holdings SAH, Luxembourg . . . . .	46812
Gadeves S.A., Luxembourg . . . . .	46827	Two Thousand, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46835
Gefip Euroland Quantitatif, Sicav, Luxembourg . .	46827	Valmetal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46828
GSC European CDO II S.A., Luxembourg . . . . .	46806	Villa Conrad S.A., Bertrange . . . . .	46825
Harcourt Partners (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg . . . . .	46846	Wara S.A., Luxembourg . . . . .	46814
Immobilière du Moulin S.A., Luxembourg . . . . .	46823		

**MSEOF MARENGO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 1.023.500,-.**

 Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 102.018.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 13 mai 2005*

Mademoiselle Lynn Taylor, demeurant 25 Cabot Square, Canary Wharf, London, United Kingdom, est nommée gérante de la société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039851.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**ARTRA S.A., Société Anonyme.**

 Siège social: L-8366 Hagen, 18, rue de Randlingen.  
R. C. Luxembourg B 107.852.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Frédéric d'Haeyer; militaire, né à Trembleur (B), le 9 mars 1970, demeurant à B 6780 Hondelange, 20, rue de la Biff.
- 2) Monsieur Giampaolo Antonio de Rubeis, employé, né à Caporciano (I), le 11 avril 1951, demeurant à L-8366 Hagen, rue de Randlingen 18.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTRA S.A.

Cette société aura son siège à la commune de Hagen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet le transport national et international de choses pour compte d'autrui, transport par route de lots et charges complètes, service régulier et express.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent cinquante-cinq actions de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

*Souscription du Capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Jean-Frédéric d'Haeyer, préqualifié .....	55 actions
2) Monsieur Giampaolo de Rubeis, préqualifié .....	<u>100 actions</u>
Total .....	155 actions

Les actions ont été libérées jusqu'à concurrence de onze mille euros (11.000,- EUR) par des versements en espèces, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à soixante-quatre mille euros (64.000,- EUR).

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de rassemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième samedi de mars et pour la première fois en 2006.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent vingt euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-Frédéric d'Haeyer, préqualifié;

b) Monsieur Giampaolo de Rubeis, préqualifié;

c) Monsieur Christian Scafs, représentant, né à Val-Meer (B), le 15 janvier 1952, demeurant à B 6630 Martelange, 3, rue de Radelange.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Fernand Masset; expert-comptable, né à Hollogne-sur-Geer (B), le 10 septembre 1948, demeurant à B-4431 Ans, rue Alfred Defuisseaux, 94.

4. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Giampaolo de Rubeis. Le mandat est pour une durée illimitée et ne pourra être révoqué que sur convocation extraordinaire de l'assemblée générale au siège social. La révocation de l'administrateur-délégué ne pourra être effective qu'avec l'accord de la majorité des actionnaires. La société est valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans limite.

5. Le siège social de la société est fixé à L-8366 Hagen, 18, rue de Randlingen.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. d'Haeyer, G. de Rubeis, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2005, vol. 906, fol. 80, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 mai 2005

G. d'Huart.

(039715.3/207/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**COMEX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 30.567.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMEX FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 30.567, constituée suivant acte reçu le 17 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1989, page 13314 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Yannick Kantor, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Couzon-Racot, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les deux mille actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de COMEX FINANCE S.A.»

2. Suppression du texte actuel de l'article 2<sup>e</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3. Annulation de la valeur nominale des 2.000 actions représentatives du capital social.

4. Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, conversion de Deutsche Mark en euros par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 1,95583 DEM pour 1,- EUR du capital social nominal de 2.000.000,- DEM en 1.022.583,76 EUR, sans modification du nombre des actions.

5. Annulation, dans l'article 3<sup>e</sup> des statuts, des paragraphes concernant le capital autorisé, venu à échéance et non renouvelé.

6. Modification subséquente de l'article 3<sup>e</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et soixante-seize cents (EUR 1.022.583,76), divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

7. Annulation de la phrase «Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf» dans l'article 7<sup>e</sup> des statuts.

8. Modification de l'article 11<sup>e</sup> des statuts comme suit: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de COMEX FINANCE S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le texte actuel de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des deux mille actions représentatives du capital social.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social de Deutsche Mark en euros par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 1,95583 DEM pour 1,- EUR du capital social nominal de 2.000.000,- DEM en 1.022.583,76 EUR, sans modifier le nombre des actions.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'annuler dans l'article 3<sup>e</sup> des statuts les paragraphes concernant le capital autorisé, venu à échéance et non renouvelé.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier en conséquence des résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois euros et soixante-seize cents (EUR 1.022.583,76), divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'annuler dans l'article 7 des statuts, la phrase «Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Kantor, C. Day-Royemans, C. Couzon-Racot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, vol. 148S, fol. 19, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

J. Elvinger.

(039896.3/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.240.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations n° 186 du 11 mai 1994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040363.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**GSC EUROPEAN CDO II S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 102.919.

In the year two thousand and five, on the second of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GSC EUROPEAN CDO II S.A., a public limited liability company, having its registered office at I, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed drawn up on 27 August 2004 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.919 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1197 dated 24 November 2004 (Page 57415) (the «Company»);

The articles of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the thirty-one (31) registered shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The meeting has been called for with the following agenda:

*Agenda:*

1) To resolve to put the Company, regarding all its activities and agreements, whether contracted in the past or in the future, under the scope of the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation and published in the Mémorial A, Recueil de Législation under number 46 dated 29 March 2004 (page 720) (the «Securitisation Act») by amending its articles accordingly;

2) To amend therefore article 3.1 of the Articles by inserting the following wordings in connection with the previous resolution, which shall read as follows:

«3.1. The objects of the Company is under the benefit of the law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time (the «Securitisation Act»), to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine loans and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) and to enter into any agreements relating to the acquisition of such domestic or foreign securities or similar instruments. The Company may further dispose in any form and by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of such portfolio and grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.»

3) To approve the resignation by L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., having its registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as statutory auditor of the Company;

4) To replace the statutory auditor by an external auditor as required by the Securitisation Act and, consequently, to completely redraft article 15 of the Articles, which shall read as follows:

**«Art. 15. External auditors**

15.1. The accounts of the Company are audited, in accordance with article 48 of the Securitisation Act, by one or more external auditors who are appointed by the Board of Directors.

15.2. The duration of the terms of the appointment of an external auditor is determined by the Board of Directors. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the external auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six years from the date of their election.

15.3. The external auditor's term of appointment may be extended.»

5) To rephrase the title of chapter IV, article 18 and article 20.2 to reflect the requirement of an external auditor;

6) To authorise the Board of Directors to appoint L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., having its registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as external auditor;

7) To ratify the appointment of Mr. Marc Chong Kan, with his professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as new Director of the Company, in replacement of Mr. Nick Martin, having resided professionally at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by resolutions of the board of managers dated 9 December 2004;

8) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 16 of the Articles:

*First resolution*

The Shareholders resolve to put the Company, regarding all its activities and agreements, whether contracted in the past or in the future, under the scope of the Securitisation Act by amending its articles accordingly.

*Second resolution*

Following the previous resolution, the Shareholders resolve to amend therefore article 3.1 of the Articles by inserting the following wordings in connection with the previous resolution, which shall read as follows:

«3.1. The objects of the Company is under the benefit of the law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time (the «Securitisation Act»), to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine loans and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) and to enter into any agreements relating to the acquisition of such domestic or foreign securities or similar instruments. The Company may further dispose in any form and by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of such portfolio and grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.»

*Third resolution*

The shareholders approve the resignation by L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., having its registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as statutory auditor of the Company.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to replace the statutory auditor by an external auditor as required by the Securitisation, Act and, consequently to completely redraft article 15 of the Articles, which shall read as follows:

**«Art. 15. External auditors**

15.1. The accounts of the Company are audited, in accordance with article 48 of the Securitisation Act, by one or more external auditors who are appointed by the Board of Directors.

15.2. The duration of the terms of the appointment of an external auditor is determined by the Board of Directors. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the external auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six years from the date of their election.

15.3. The external auditor's term of appointment may be extended.»

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to rephrase the following wordings to reflect the requirement of an external auditor:

\* title of chapter IV, which shall read as follows:

**«Chapter IV. Directors, Board of Directors, External Auditors»**

\* article 18, which shall read as follows; and

«The Board of Directors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened by the Board of Directors at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.»

\* article 20.2., which shall read as follows:

«20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors, who shall make a report containing comments on such documents.»

*Sixth resolution*

The shareholders authorise the Board of Directors to appoint L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., having its registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as external auditor.

*Seventh resolution*

In compliance with article 10.3. of the Articles, the Shareholders resolve to ratify the appointment of Mr. Marc Chong Kan, pre-named, as new Director of the Company, in replacement of Mr. Nick Martin, pre-named, by resolutions of the board of managers dated 9 December 2004.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GSC EUROPEAN CDO II S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 27 août 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.919 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1197 du 24 novembre 2004 (page 57415) (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Rachel Uhl, précité.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les trente et une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social de la société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que les actionnaires ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

III. L'assemblée a été appelée sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Soumettre la Société, en ce qui concerne toutes ses activités et contrats, qu'ils aient été conclus dans le passé ou qu'ils soient conclus dans le futur, à l'application de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation et publiée au Mémorial A, Recueil de Législation sous le numéro 46 du 29 mars 2004 (page 720) («Loi relative à la Titrisation») en modifiant ses statuts à cette fin;

2. Modifier l'article 3.1 des Statuts en insérant les termes en relation avec la décision qui précède; lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«3.1. L'objet de la Société est, sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée («Loi relative à la Titrisation»), d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments similaires, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments d'endettement, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de tels titres, nationaux ou étrangers, ou autres instruments similaires. La Société pourra céder, sous toutes formes et par tous moyens, que ce soit directement ou indirectement, toute partie ou la totalité d'un tel portefeuille et fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.»

3. Approuver la démission de L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

4. Remplacement du commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprises, tel que requis par la Loi relative à la Titrisation et, en conséquence, refondre entièrement l'article 15 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

**«Art. 15. Réviseurs d'entreprises**

15.1. Les comptes de la Société sont audités, conformément à l'article 48 de la Loi relative à la Titrisation, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le Conseil d'Administration.

15.2. La durée du mandat de réviseur d'entreprises est déterminée par le Conseil d'Administration. La nomination ne pourra, cependant excéder une durée de six ans. Dans le cas où les réviseurs d'entreprises sont nommés sans mention de la durée de leur mandat, ils seront considérés comme avoir été nommés pour une période de six ans à partir de la date de leur nomination.

15.3. Le réviseur d'entreprises peut être reconduit dans ses fonctions.»

5. Reformuler le Titre IV, l'article 18 et l'article 20.2 afin de refléter l'exigence d'un réviseur d'entreprises;

6. Autoriser le Conseil d'Administration à nommer L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprises;

7. Ratifier la nomination de M. Marc Chong Kan, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la Société, en remplacement of M. Nick Martin, ayant eu son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 9 décembre 2004;

8. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 16 des Statuts:

*Première résolution*

Les actionnaires décident de soumettre la Société, en ce qui concerne toutes ses activités et contrats, qu'ils aient été conclus dans le passé ou qu'ils soient conclus dans le futur, à la Loi relative à la Titrisation en modifiant ses statuts à cette fin.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 3.1 des Statuts en insérant les termes en relation avec la décision qui précède; lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«3.1. L'objet de la Société est, sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée («Loi relative à la Titrisation»), d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments similaires, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments d'endettement, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de tels titres, nationaux ou étrangers, ou autres instruments similaires. La Société pourra céder, sous toutes

formes et par tous moyens, que ce soit directement ou indirectement, toute partie ou la totalité d'un tel portefeuille et fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.»

*Troisième résolution*

Les actionnaires approuvent la démission de L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires décident de remplacer le commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprises, tel que requis par la Loi relative à la Titrisation et, en-conséquence, refondre entièrement l'article 15 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

**«Art. 15. Réviseurs d'entreprises**

15.1. Les comptes de la Société sont audités, conformément à l'article 48 de la Loi relative à la Titrisation, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par le Conseil d'Administration.

15.2. La durée du mandat de réviseur d'entreprises est déterminée par le Conseil d'Administration. La nomination ne pourra, cependant excéder une durée de six ans. Dans le cas où les réviseurs d'entreprises sont nommés sans mention de la durée de leur mandat, ils seront considérés comme avoir été nommés pour une période de six ans à partir de la date de leur nomination.

15.3. Le réviseur d'entreprises peut être reconduit dans ses fonctions.»

*Cinquième résolution*

Les actionnaires décident de reformuler les termes suivants afin de refléter l'exigence d'un réviseur d'entreprises:

\* le Titre IV, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

**«Titre IV. Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'Entreprises»**

\* l'article 18, lequel sera dorénavant libellé comme suit, et

«Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées par le Conseil d'Administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.»

\* l'article 20.2, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«20.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.»

*Sixième résolution*

Les actionnaires autorisent le Conseil d'Administration à nommer L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprises.

*Septième résolution*

Conformément à l'article 10.3 des Statuts, les actionnaires décident de ratifier la nomination de M. Marc Chong Kan, précité, comme nouvel Administrateur de la Société, en remplacement de M. Nick Martin, précité, en vertu des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 9 décembre 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 99, case 2. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

J. Elvinger.

(039898.3/211/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**ATLANTICA YACHT INSURANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.982.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Signature.

(040803.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**DELTA AFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 100.970.

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELTA AFRICA HOLDING S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.970, constituée suivant acte notarié du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juillet 2004, numéro 749.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Maître, Laetitia Borucki avocat à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 9, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs, à savoir un administrateur A et deux administrateurs B (ci-après désignés collectivement par les «administrateurs»), et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.»

2. Modification de l'article 10 paragraphe 7 des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.»

3. Modification de l'article 10 paragraphe 8 des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion et à la condition qu'au moins un administrateur A ait approuvé ces résolutions.»

4. Modification de l'article 13 des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature d'un administrateur A ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou collectives de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.»

5. Désignation des administrateurs actuels comme administrateurs A ou administrateurs B de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 9, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs, à savoir un administrateur A et deux administrateurs B (ci-après désignés collectivement par les «administrateurs»), et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 10 paragraphe 7 des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 10 paragraphe 8 des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion et à la condition qu'au moins un administrateur A ait approuvé ces résolutions.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:  
«La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature d'un administrateur A ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou collectives de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.»

*Cinquième résolution*

L'administrateur suivant a été désigné administrateur A de la Société:  
- M. Michel Pharaon, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> juillet 1959, demeurant Immeuble Saint-Nicolas, rue Négib Trad - Accaoui - Achrafieh à Beyrouth - BP 1 Beyrouth.

Les administrateurs suivants ont été désignés administrateurs B de la Société:  
- Mme Mouna Pharaon, administrateur de sociétés, née le 15 juillet 1959, demeurant Immeuble Saint-Nicolas, rue Négib Trad - Accaoui - Achrafieh à Beyrouth - BP 1 Beyrouth;

- M. Raymond Farhat, expert-comptable, né le 30 septembre 1956, demeurant Immeuble Colina, boulevard Roume - 01 BP 3832 Abidjan 01.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Borucki, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

J. Elvinger.

(039910.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**MEXEL S.A., Société Anonyme,  
(anc. ELCO-M.E. S.A.).**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.  
R. C. Luxembourg B 47.598.

L'an deux mille cinq, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MEXEL S.A., une société anonyme ayant son siège au 9, rue de la Déportation, L-1415 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S.L. B 47.598 (la «Société»).

La Société a été constituée par un acte du 22 avril 1994 du notaire Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n° 349 de 1994, p. 16744, modifié pour la dernière fois par un acte du 26 novembre 2004 du notaire Maître Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Nathalie Jacoby, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Hees, demeurant à Luxembourg.

Le Président requiert le notaire de dresser acte de ce que:

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par la personne présente et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les douze mille cinq cents (12.500) actions, représentant tout le capital social de la Société, sont représentées à l'assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et décider de tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés d'avance.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de supprimer le droit de préemption des actionnaires existants en cas de cession d'actions ou en cas de décès d'un autre actionnaire.

2. Divers.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée générale:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de supprimer le droit de préemption des actionnaires existants en cas de cession d'actions ou en cas de décès d'un autre actionnaire.

L'assemblée générale décide que l'article 7 des statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 7.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et

en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

En cas de décès d'un actionnaire, la société ne sera pas dissoute.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: P. Van Hees, N. Jacoby, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

*J. Elvinger.*

(039895.2/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**FRILING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.564.

Les actionnaires de FRILING HOLDING S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 12 avril 2005 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social est transféré à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRILING HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03938. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040496.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**THE TRIANGLE INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.118.

Les actionnaires de THE TRIANGLE INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 13 mai 2005 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Ont décidé de transférer le siège social de la société à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE TRIANGLE INVESTMENT GROUP HOLDINGS SAH

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03940. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040498.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**ARMADA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 56.035.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen

*Notaire*

(040826.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**TOGIRAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.992.

Les actionnaires de TOGIRAM S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 12 avril 2005 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la société à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOGIRAM S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040499.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**EUROPUBLISHING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 897.600,-.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.177.

Les mandats des gérants:

- Madame Anna Karin Portunato, consultante indépendante, demeurant au 2, route des Jurets, 1244 Choulex, Suisse;
  - Monsieur Edoardo Bugnone, directeur de société, demeurant au 368, rua dos Navigantes, 2750 Cascais, Portugal;
  - Monsieur Guy William Semmens, directeur, demeurant au 42, quai Gustave Ador, 1207 Genève, Suisse;
- sont pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040515.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**SAB GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, Zone d'Activités Am Scheerleck.  
H. R. Luxemburg B 67.201.

*Sitzungsprotokoll des Gesellschafterbeschlusses vom 26. April 2005*

*Erster und einziger Beschluß*

Die Gesellschafter der SAB GmbH beschließen Herrn Mario Kratz, technischer Angestellter, wohnhaft in D-54456 Tawern, 23c, Kapellenstrasse, zum technischen Geschäftsführer zu ernennen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

PROLUXRAIL HOLDING S.A.

R. Ebsen / N. Ebsen

PROCONSULT GmbH / E. Wittmütz

T. Frühauf / -

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040519.3/745/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**EOS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 86.580.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04461, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(040810.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**WARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 107.920.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques);

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WARA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou telefax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2006.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, trente et une actions	31
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, deux cent soixante-dix-neuf actions	279
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille neuf cent cinquante euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Eddy Dôme, employé privé, né à Waremme (Belgique), le 16 août 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
  - b) Monsieur Alain Lam, administrateur de sociétés, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
  - c) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.790.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2005, vol. 531, fol. 70, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2005.

J. Seckler.

(040635.3/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**FIRST DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.482.960,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.245.

*Extrait pour publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue à Luxembourg en date du 9 mai 2005*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social.

Le siège social de la société est transféré du 398, route d'Esch, L-1741 Luxembourg en l'Etude DANDOIS & MEYNIAL sise au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Démission du gérant statutaire.

Les associés prennent acte de la démission de M<sup>e</sup> Alain Steichen à compter de ce jour.

3. Nomination d'un nouveau gérant non statutaire.

Les associés nomment à compter de ce jour et en remplacement de M<sup>e</sup> Alain Steichen, M<sup>e</sup> Michaël Dandois, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040524.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**NAFTA TRADING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.292.

Depuis le 8 février 2005, l'adresse de l'associé unique, NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., est fixée au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040536.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**EUROPEAN GEOPHYSICAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 43.973.

Suivant lettre datée du 17 mai 2004, Monsieur Tom Richard Gordon a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040560.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**FEJ 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. JEF 2, S.à r.l.).**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 107.520.

In the year two thousand and five, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

JEF 1, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered offices in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, here represented by Mrs. Jana Strischek, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy given under private seal on 9 May 2005,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, is the sole shareholder of JEF 2, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered offices in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on 14 April 2005, not yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 107.520, with a corporate share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The appearing party, representing the whole share capital, then took the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the corporation to FEJ 2, S.à r.l., and, as a consequence, to amend the third paragraph of article one of the Articles of Incorporation, to give it the following wording:

«**Art. 1. (third paragraph).** The Company will exist under the name of FEJ 2, S.à r.l.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

JEF 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, ici représentée par Madame Jana Strischek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 mai 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée JEF 2, S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 avril 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 107.520, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, prend la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en FEJ 2, S.à r.l., et de modifier, par conséquent, le troisième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (troisième alinéa).** La Société adopte la dénomination FEJ 2, S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Strischek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, vol. 148S, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

E. Schlessler.

(040756.3/227/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**FEJ 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. JEF 2, S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 107.520.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

E. Schlessler.

(040757.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**CTM-HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 27.928.

L'an deux mille cinq le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CTM - HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 27.928, constituée suivant acte reçu le 28 avril 1988, publié au Mémorial C numéro 192 du 16 juillet 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 22, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3.- Révocation de M. John Seil et de M. Andreas Lindner de leur fonctions d'administrateurs de la société et décharge pour l'exercice de leur mandat.

4.- Nomination de deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Beat Burger, Administrateur, demeurant à CH-633 Cham (Suisse) Seemattstrasse, 5.

- M. Romain Thillens, administrateur, demeurant à L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux établis au 31 décembre 2004.

5.- Révocation de AUDIEX S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes, et décharge pour l'exercice de son mandat.

6.- Remplacement du commissaire aux comptes par AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux établis au 31 décembre 2004.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 22, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Munsbach.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer de leurs fonctions d'administrateurs Messieurs John Seil et Andreas Lindner.

Elle leur consent décharge pour leurs activités dans le cadre de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Beat Burger, Administrateur, demeurant à CH-633 Cham (Suisse) Seemattstrasse, 5.
- M. Romain Thillens, administrateur, demeurant à L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.
- Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux établis au 31 décembre 2004.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de révoquer de ses fonctions de commissaire aux comptes AUDIEX S.A. et lui consent décharge pour ses activités dans le cadre de son mandat.

*Sixième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes: AAD FIDUCIARE, S.à r.l., avec siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux établis au 31 décembre 2004.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

J. Elvinger.

(040784.3/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**CTM-HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 27.928.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

J. Elvinger.

(040785.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**EUROPEAN EYEWORKS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 89.561.

L'an deux mille cinq, le premier avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ALTERNATIVE SOLUTIONS S.A. avec siège à Luxembourg, (R.C. B n° 5.928), constituée suivant acte notarié du 19 novembre 2000, publié au Mémorial C page 25975/2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la raison sociale en EUROPEAN EYEWORKS S.A.

2. Changement de l'objet social.

4. Modifications statutaires afférentes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en EUROPEAN EYEWORKS S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social comme suit:

La société a pour objet la distribution et commercialisation tant au Luxembourg qu'à l'étranger de diverses marques, marques de lunettes optiques et solaires, marques de matériel publicitaire, et tous matériels et accessoires afférents à ces commercialisations et distributions.

Elle a encore comme objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier les articles 1<sup>er</sup> et 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>, premier alinéa.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN EYEWORKS S.A.

**Art. 4.** La société a pour objet la distribution et commercialisation tant au Luxembourg qu'à l'étranger de diverses marques, marques de lunettes optiques et solaires, marques de matériel publicitaire, et tous matériels et accessoires afférents à ces commercialisations et distributions.

Elle a encore comme objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Stiernon, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2005, vol. 906, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 avril 2005.

G. d'Huart.

(040787.3/207/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**DH FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 237.570,17.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.302.

*Extrait pour publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique  
tenue à Luxembourg en date du 21 avril 2005*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social.

Le siège social de la société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en l'Etude DANDOIS & MEYNIAL sise au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Démission du gérant.

L'associé prend acte de la démission de M<sup>e</sup> Alain Steichen à compter de ce jour.

3. Nomination d'un nouveau gérant.

L'associé unique nomme comme gérant à compter de ce jour et en remplacement de M<sup>e</sup> Alain Steichen, M<sup>e</sup> Michaël Dandois, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03623. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040528.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

46821

**BIOTHYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.950.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 6 mai 2005 que:

1. Le conseil d'administration confirme la nomination de Madame Céline Hunsinger-Wuest en tant qu'administrateur-délégué de la société.

2. Les pouvoirs de signature sont confirmés comme suit:

- Madame Céline Hunsinger-Wuest aura pouvoir de signature seule et pouvoir de cosignature obligatoire avec les autres administrateurs.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040527.3/634/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**RTK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 92.482.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 10 janvier 2005 que Madame Zauner Sandra Maria, demeurant Kemerting 14, D-84533 Haiming, a été nommée comme nouvel administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jos Sales, administrateur démissionnaire. Madame Zauner Sandra Maria terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040533.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**SID INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Pétange.  
R. C. Luxembourg B 93.166.

—  
L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SID INVEST S.A., (R.C. N° B 93.166), avec siège à Pétange, constituée suivant acte notarié du 26 mars 2003, publié au Mémorial C N° 557/2003.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme SID INVEST S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

46822

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme SID INVEST S.A.

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur Monsieur Pascal Wagner, préqualifié.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoin aux prescriptions légales en la matière.

*Troisième résolution*

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2005, vol. 906, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 mai 2005.

G. d'Huart.

(040804.3/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**ERINEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 107.612.

*Extrait du Conseil d'Administration du 8 avril 2005*

Il résulte de la résolution du conseil d'administration de la société ERINEN S.A., tenue à Luxembourg, le 8 avril 2005, que:

- décision a été prise de constater la libération complémentaire du capital de 23.250,- EUR, portant ainsi le total du capital libéré de 7.750,- EUR à 31.000,- EUR.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03597. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040540.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**CRESCENDO CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 82.103.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 11 mai 2005 que TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 11 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

La société prend note du changement d'adresse des administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. dont les sièges sociaux sont sis au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04407. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040637.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 101.621.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 22 avril 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., tenue à Luxembourg, le 22 avril 2005, que:

- décision a été prise d'accepter la démission de Mme Delphine Béhier comme administrateur.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040544.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**SAPIENS TECHNOLOGY, Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.241.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 2005 que Monsieur Gérard Lopez a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Howard Hartenbaum, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040547.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**IMMOBILIERE DU MOULIN S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.220.000,-.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 84.948.

—  
L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- Monsieur Denis Pradon, demeurant à Luxembourg,  
- Monsieur Alain Guezennec, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société IMMOBILIERE DU MOULIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi à L-1425 Luxembourg 3, rue du Fort du Moulin, et inscrite au R.C.S. Luxembourg B 84.948.

en vertu d'un pouvoir qui leur ont été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 28 septembre 2004.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter leurs déclarations comme suit:

(1) La société anonyme IMMOBILIERE DU MOULIN, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 514 du 3 avril 2002, modifié à plusieurs reprises suivant actes reçus par le notaire instrumentaire:

en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 684 du 3 mai 2002 en date du 7 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1765 du 11 décembre 2002 et en date du 25 février 2004, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 565 du 2 juin 2004.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions deux cent vingt mille euros (EUR 2.220.000,-) représenté six cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante-six (698.856) actions de classe A, et quatre cent onze mille cent quarante-quatre (411.144) actions de classe B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital social autorisé de la société est fixé à trois millions six cent vingt mille euros (EUR 3.620.000,-) divisé en un million cent trente-neuf mille cinq cent soixante-seize (1.139.576) actions de classe A et six cent soixante-dix mille quatre cent vingt-quatre (670.424) actions de classe B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

4) En sa réunion du 28 septembre 2004, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,-), pour le porter à deux millions quatre cent

soixante mille euros (EUR 2.460.000,-), par l'émission de soixante quinze mille cinq cent cinquante deux (75.552) actions de classe A et quarante quatre mille quatre cent quarante huit (44.448) actions de classe B, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- 37.776 actions de classe A ont été souscrites, par TRACTEL INTERNATIONAL, société par actions simplifiée, au capital de 1.200.042,- euros dont le siège social est établi 29, rue du Progrès à F-93100 Montreuil (R.C.S. B 552.025.603) pour un montant total de EUR 75.552,-;

- 37.776 actions de classe A ont été souscrites, par Chequers Capital, Fonds Commun de Placement à Risques, établi 48bis, avenue Montaigne, F-75008 Paris (R.C.S. 350.505.335) pour un montant total de EUR 75.552,-;

- 44.448 actions de classe B ont été souscrites, par IMMOBILIERE AMADEUS S.A., établie à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (R.C.S. B 84.942) pour un montant total de EUR 88.986,-.

Toutes ces actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme totale de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5, premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions quatre cent soixante mille euros (EUR 2.460.000,-) représenté par sept cent soixante-quatorze mille quatre cent huit (774.408) actions de classe A et quatre cent cinquante cinq mille cinq cent quatre vingt-douze (455.592) actions de classe B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-)

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Pradon, A. Guezennec, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, vol. 147S, fol. 84, case 12. – Reçu 2.400 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(040827.3/202/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

#### **SAPIENS TECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.774.

#### EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 2005 que Monsieur Gérard Lopez a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Howard Hartenbaum, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03615. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040557.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

#### **JEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 91.829.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 320 du 25 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JEX, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040602.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**VILLA CONRAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 107.948.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding IKODOMOS HOLDING S.A., avec siège social à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance,

ici représentée par Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, Atrium Business Park, 31, Zone d'Activités Bourmicht, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société à responsabilité limitée EUROSAT, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici dûment représentée par son gérant unique, Monsieur Jacques Niedercorn, administrateur de société, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de VILLA CONRAD S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 17.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et Libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme holding IKODOMOS HOLDING S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . .	155
2.- La société à responsabilité limitée EUROSAT, S.à r.l., prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, Atrium Business Park, 31, Zone d'Activités Bourmicht;

b) Monsieur Edouard Lux, administrateur de sociétés, né à Greisch, le 15 juin 1938, demeurant professionnellement à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance;

c) Monsieur Jacques Niedercorn, administrateur de société, né à Thionville (France), le 2 août 1951, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II;

d) Madame Blandine Lung-Vilmain, sans état particulier, épouse de Monsieur Jacques Niedercorn, née à Moyen-Moutiers (France), le 4 octobre 1953, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ABAX AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 27.761).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-8070 Bertrange, Atrium Business Park, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Lux, J. Niedercorn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2005, vol. 531, fol. 65, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2005.

J. Seckler.

(040842.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

### **EUROPEAN GEOPHYSICAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 43.973.

#### RECTIFICATIF

En date du 24 décembre 2004, Monsieur Serge Laurent a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'Administration mais continuera à assumer sa fonction d'administrateur.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040559.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

### **GADEVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 67.952.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 199 du 24 mars 1999. Le capital a été converti en EUR en date du 22 novembre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C n° 499 du 29 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GADEVES S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040599.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

### **GEFIP EUROLAND QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.100.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signatures.

(040832.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**KOEN LOZIE & PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 73.420.

*Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société*

Il résulte du procès-verbal des actionnaires de la société passé devant le notaire Paul Bettingen le 22 novembre 2000 (acte publié au Mémorial C, n° 560 du 24 juillet 2001, page 26848) que:

- Monsieur Jan A.J. Bout ne dispose plus du mandat administrateur-délégué de la société;
  - Monsieur Richard Turner ne dispose plus du mandat de commissaire aux comptes.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040566.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 19.986.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 décembre 1982, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 10 du 13 janvier 1983.

Les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en VALMETAL HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 756 du 12 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme

Signature

(040573.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**EURO-AGRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires le 2000.  
R. C. Luxembourg B 63.122.

*Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement*

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme EURO-AGRI S.A. ayant son siège à Livange, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 63.122.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jonathan Beggato, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Florence Frey, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau constate:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

2.- Qu'il appert de la précitée liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Constatation de l'expiration du mandat d'un administrateur et prolongation du mandat.
- 2.- Renouvellement du mandat des deux autres administrateurs.
- 3.- Constatation de l'expiration du mandat du commissaire aux comptes et révocation.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que le mandat de l'administrateur de la société:

AGRI-TOP HOLDING S.A. avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, est arrivé à échéance, et à l'unanimité des voix, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de renouveler le mandat des deux autres administrateurs pour une nouvelle période de six ans:

Mademoiselle Florence Frey, employée privée, demeurant à F-57320 Freistroff, 44, rue Robert Schuman.

La société de droit luxembourgeois «le Comitium International S.A.» avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de M. François David, expert comptable, réviseur d'entreprises, demeurant 104, rue du Kiem L-1857 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer commissaire aux comptes Monsieur Jonathan Beggiano, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31 Val Ste Croix.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le 16 mars 2005.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01920. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040949.3/1091/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**PAUCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 107.973.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the 12th day of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

GEOLANDIA LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-13432, represented by Mr Ashley J. Mackie and Mr Kevin Barnett,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 4 April 2005.

TIANA LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-14917, represented by Mr Thomas L. Mackie and Mr Kevin Barnett,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 4 April 2005.

THOLU LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Trade and Company Register under the number EC-13694, represented by Mr Adam C. Mackie and Mr Kevin Barnett,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 4 April 2005.

AQS GREEN & EXPERTA TRUSTEES JERSEY LIMITED, with registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 22566, represented by Mr Andrew Q. S. Green and Mr Robin Shrives,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 4 April 2005.

FRAGAN LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 59680, represented by Mr Robin Shrives,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 4 April 2005.

PILLANE LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 59675, represented by Mr Robin Shrives,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 4 April 2005.

SEBEK LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, registered with the Channels Islands Trade and Company Register under the number 66874, represented by Mr Robin Shrives,

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 4 April 2005.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name PAUCO HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Howald, municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 25,000.- represented by 1,000 shares having a nominal value of EUR 25.- per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of the shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, one having an A signatory power and one having a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual

meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, as long as they are at least adopted by one manager having an A signatory power and one manager having a B signatory power.

**Art. 13.** The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1 April and ends on the 31 March.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31 March, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The board of managers shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

GEOLANDIA L.L.C. accounts for 16.7% of the capital . . . . .	167 shares
TIANA L.L.C. accounts for 23.8% of the capital . . . . .	238 shares
THOLU L.L.C. accounts for 16.7% of the capital . . . . .	167 shares
AQS GREEN AND EXPERTA TRUSTEES JERSEY L.L.C. accounts for 16.7% of the capital . . . . .	167 shares
FRAGAN L.L.C. accounts for 4.7% of the capital . . . . .	47 shares
PILLANE L.L.C. accounts for 4.7% of the capital . . . . .	47 shares
SEBEK L.L.C. accounts for 16.7% of the capital . . . . .	167 shares
Total . . . . .	1,000 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 25,000.- is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 March 2006.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,950.15.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at four. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

With A signatory power:

Mr Ashley James Mackie, company director, born 27 February 1969, in Exeter, Great Britain, whose residence address is Residence Belle Escale, 46, route de Lausanne, 1110 Morges, Switzerland; and

Mr Adam Charles Mackie, company director, born 17 mai 1972, in Leamington, Great Britain, whose residence address is Residence Belle Escale, 46, route de Lausanne, 1110 Morges, Switzerland; and

With B signatory power:

Mr Alexis Kamarowsky, company director, born 10 April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, born 12 September 1964, in La Spezia, Italia, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2) The registered office is established in 4, rue des Joncs, L-1818 Howald.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

GEOLANDIA LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13432, représentée par Monsieur Ashley J. Mackie et Monsieur Kevin Barnett,

ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2005.

TIANA LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-14917, représentée par Monsieur Thomas L. Mackie et Monsieur Kevin Barnett,

ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2005.

THOLU LIMITED, une société soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC-13694, représentée par Monsieur Adam C. Mackie et Monsieur Kevin Barnett,

ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2005.

AQS GREEN & EXPERTA TRUSTEES JERSEY LIMITED, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 22566, représentée par Monsieur Andrew Q. S. Green et Monsieur Robin Shrives,

ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2005.

FRAGAN LIMITED, une société soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 59680, représentée par Monsieur Robin Shrives,

ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2005.

PILLANE LIMITED, une société soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 59675, représentée par Monsieur Robin Shrives,

ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2005.

SEBEK LIMITED, une société soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE48YL, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles anglo-normandes sous le numéro 66874, représentée par Monsieur Robin Shrives,

ici représentée par Maître Gérard Neiens, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2005.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et

le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. La Société peut également accorder des prêts et avances à des filiales, des sociétés affiliées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de PAUCO HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Howald, municipalité de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 25.000,- représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gestion et chaque gérant se voit attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion, l'un ayant un pouvoir de signature A et l'autre ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gestion sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gestion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gestion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gestion. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gestion peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gestion sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Le Conseil de gestion ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gestion. Les décisions du Conseil de gestion seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pour autant qu'elles soient adoptées par au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** En cas d'associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. Le Conseil de gérance a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

GEOLANDIA L.L.C. représentant 16,7% du capital .....	167 parts sociales
TIANA L.L.C. représentant 23,8% du capital .....	238 parts sociales
THOLU L.L.C. représentant 16,7% du capital .....	167 parts sociales
AQS GREEN AND EXPERTA TRUSTEES JERSEY L.L.C. représentant 16,7% du capital ..	167 parts sociales
FRAGAN L.L.C. représentant 4,7% du capital .....	47 parts sociales
PILLANE L.L.C. représentant 4,7% du capital .....	47 parts sociales
SEBEK L.L.C. représentant 16,7% du capital .....	167 parts sociales
Total .....	1.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 25.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentale.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2006.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.950,15.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Avec un pouvoir de signature A:

Monsieur Ashley James Mackie, administrateur de sociétés, né le 27 février 1969 à Exeter, Grande-Bretagne, ayant son adresse à Résidence Belle Escale, 46, route de Lausanne, 1110 Morges, Suisse; et

Monsieur Adam Charles Mackie, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1972 à Leamington, Grande Bretagne, ayant son adresse à Résidence Belle Escale, 46, route de Lausanne, 1110 Morges, Suisse; et

Avec un pouvoir de signature B:

Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 4, rue des Joncs, L-1818 Howald.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Neiens, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2005, vol. 906, fol. 95, case 1. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2005.

B. Moutrier.

(041082.3/272/356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

---

**TWO THOUSAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 88.903.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1534 du 24 octobre 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TWO THOUSAND, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040603.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**DRISTIGHETEN, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,-.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 100.487.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(040811.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**EUROCAPFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.825.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 30 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 312 du 26 novembre 1988.

—  
Les comptes de la société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

EUROCAPFIN S.A.

Signature

Un mandataire

(040852.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**TEXCO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 15.011.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 3 mai 1977, acte publié au Mémorial C n° 180 du 24 août 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juin 1981, acte publié au Mémorial C n° 176 du 1<sup>er</sup> septembre 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 février 1993, acte publié au Mémorial C n° 248 du 27 mai 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 22 mai 2000, acte publié par extrait au Mémorial C n° 76 du 1<sup>er</sup> février 2001.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEXCO FINANCE S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040605.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**TEXCO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 15.011.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 3 mai 1977, acte publié au Mémorial C n° 180 du 24 août 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juin 1981, acte publié au Mémorial C n° 176 du 1<sup>er</sup> septembre 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 février 1993, acte publié au Mémorial C n° 248 du 27 mai 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 22 mai 2000, acte publié par extrait au Mémorial C n° 76 du 1<sup>er</sup> février 2001.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEXCO FINANCE S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A

Signature

(040606.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**LuxiPrivilège, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.388.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2005, réf. LSO-BE04303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LuxiPrivilège, SICAV*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(040840.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 66.204.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 25 avril 2005*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, du mandat des Administrateurs suivants: M. John Alexandre, M. Erik Jens, M. Sylvain Roditi, M. Rick Sopher, M. Guy Wais et M. Lucas Wurfbain.

- L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président du Conseil d'Administration*

- Monsieur John Alexander, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, London

*Administrateurs*

- Monsieur Erik Jens, MeesPierson AMSTERDAM, Amsterdam

- Monsieur Sylvain Roditi, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Geneva
- Monsieur Rick Sopher, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, London
- Monsieur Guy Wais, ROTHSCHILD BANK A.G., Zürich
- Monsieur Lucas H. Wurfbain, WURFBAIN MANAGEMENT LTD, Hong Kong

*Le Réviseur d'Entreprises est*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Espace Ariane 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

L. Palumbo / P. Bartz

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03273. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040645.3/1183/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

### **LUPUS ALPHA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.272.

En date du 17 mai 2005 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de réélire:

M. Matthias Biedenkapp, LUPUS ALPHA ASSET MANAGEMENT, GmbH, Schillerstrasse 15-17, D-60313 Frankfurt am Main;

M. Michael Frick, LUPUS ALPHA ASSET MANAGEMENT, GmbH, Schillerstrasse 15-17, D-60313 Frankfurt am Main;

M. Léon Hilger, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Mme Christine Schaack, LUPUS ALPHA ASSET MANAGEMENT, GmbH, Schillerstrasse 15-17, D-60313 Frankfurt am Main;

en qualité d'Administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2006;

- de nommer: KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

*Pour LUPUS ALPHA INVESTMENT S.A.*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03763. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040626.3/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

### **PORTFOLIO B.P. CONSEIL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.007.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 novembre 2004*

L'Assemblée Générale décide:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur

- Monsieur Philippe Visconti, Administrateur

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

- Monsieur Philippe Visconti, Sous-Directeur Principal, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Le Commissaire aux Comptes est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, BP 1173.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040723.3/1183/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.760.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 29 avril 2005 que:

- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg, n° B 94.029, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg, n° B 94.030, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont démissionné avec effet immédiat de leur fonction de membre du Conseil de Surveillance et ont été remplacés avec effet immédiat le 29 avril 2005 par:

- M. Philippe Audouin, né le 3 avril 1957, à Paris, France, résidant au 4, rue Pierre Cherest, 92200 Neuilly-sur-Seine, France et M. Claude Ehlinger, né au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 octobre 1962, résidant au 17, rue Parent de Rosan, 75 016 Paris, France.

Le mandat des deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance prendra immédiatement fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société délibérant sur les comptes annuels clos au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour la Société

SatBirds CAPITAL, S.à r.l.

Gérant unique

Représenté par P. Kotoula / H. Neuman

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040703.3/805/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**LRM ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 67.538.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 avril 2004*

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Meno Eytan, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alain Fiorucci, Administrateur;
- Monsieur Christian Jessua, Administrateur;
- Monsieur Serge Ruffieux, Administrateur;
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur;
- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Meno Eytan, Président du Conseil, AGEFOR S.A.

Administrateurs:

- Monsieur Alain Fiorucci, Président Directeur Général, SOPROFI;
- Monsieur Christian Jessua, Président Directeur Général, DEVELOPPEMENT FINANCES ANALYSES;
- Monsieur Serge Ruffieux, Membre de la Direction, AGEFOR S.A.;
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Réviseur est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / H. de Monthebert

Mandataire Principal / Mandataire Principal

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04191. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040725.3/1183/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**MARTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 107.995.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company MARTA N.V., with its registered office in Curaçao, Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n (Netherlands Antilles), incorporated in Curaçao on the 19<sup>th</sup> of January 1961, immatriculated in the «Wetboek van Koophandel» of the Netherlands Antilles under the number 6753/JAZ.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the two thousand (2,000) shares, representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Transfer of the registered office from the Netherlands Antilles, Curaçao, to Luxembourg, and adoption by the Company of the Luxembourg nationality.

2) Transformation of the Company into a private limited company (société à responsabilité limitée).

3) Adoption of the following corporate object:

The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

4) Ascertainment that pursuant to the balance sheet as of 31 December 2004, the Company's net assets amount to EUR 175,903.-; EUR 175,000.- representing the capital and EUR 903.- being allocated to a free reserve.

5) Adoption of a) the name MARTA INVESTMENTS, S.à r.l., b) the following articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French; the English version prevailing:

«**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is MARTA INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other, place of the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at one hundred and seventy-five thousand euros (EUR 175,000.-) represented by seven thousand (7,000) sharequotas of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which have been all subscribed by Mrs Marie José Pagliai Guirola, manager, born on 24 January 1946 in Paris, France, residing in the United States of America, at New York 10021, 129 East 69<sup>th</sup> Street.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share-quota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.»

6) Appointment of Mr Stephen Kirschenbaum, company manager, born in New York City, United States of America, on April 27, 1934, residing at 470 Park Avenue, Apt. 3A, 10022 New York City, USA, as manager for an unlimited duration. The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

7) Establishment of the registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

8) Exchange of the existing 2,000 shares of the par value of USD 100.- per share for 7,000 sharequotas of EUR 25.- each.

9) Sundry.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from the Netherlands Antilles, Curaçao, to Luxembourg, and to have adopted by the Company the Luxembourg nationality.

*Second resolution*

The meeting decides to transform the Company into a private limited company (société à responsabilité limitée).

*Third resolution*

The meeting decides to adopt the following corporate object:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

*Fourth resolution*

The meeting decides to adopt the euro (EUR) as currency of the capital and ascertains that pursuant to the interim balance sheet as of December 31, 2004 the Company's net assets amount to one hundred and seventy-five thousand

nine hundred and three euros (EUR 175,903.-), one hundred and seventy-five thousand euros (EUR 175,000.-) representing the capital and nine hundred and three euros (EUR 903.-) being allocated to a free reserve.

*Fifth resolution*

The meeting decides to adopt for the company the name MARTA INVESTMENTS, S.à r.l. and the articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French, the English version prevailing, as specified in the agenda of the present meeting.

*Sixth resolution*

The meeting decides to appoint Mr Stephen Kirschenbaum, company manager, born in New York City, United States of America, on April 27, 1934, residing at 470 Park Avenue, Apt. 3A, 10022 New York City, USA, as manager for an unlimited duration. The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

*Seventh resolution*

The meeting decides to establish the registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

*Eighth resolution*

The meeting decides to exchange the existing two thousand (2,000) shares of the par value of one hundred dollars US (USD 100.-) per share for seven thousand (7,000) sharequotas of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

*Evaluation of the expenses*

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about three thousand six hundred and fifty euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surnames, Christian names, civil statuses and residences, the appearing parties have signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MARTA N.V., avec siège social à Curaçao, Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n (Antilles Néerlandaises), constituée à Curaçao le 19 janvier 1961, immatriculée au «Wetboek van Koophandel» des Antilles Néerlandaises sous le numéro 6753/JAZ.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social des Antilles Néerlandaises, Curaçao à Luxembourg et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

3) Adoption de l'objet social suivant:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

4) Constatation que selon le bilan du 31 décembre 2004 l'actif net de la société s'élève à EUR 175.903,-; EUR 175.000,- représentant le capital social et EUR 903,- étant transférés à un compte de réserve libre.

5) Adoption de a) la dénomination de MARTA INVESTMENTS, S.à r.l., b) des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MARTA INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où les événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) représenté par sept mille (7.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par Madame Marie José Pagliai Guirola, gérante, née le 24 janvier 1946 à Paris, France, demeurant aux Etats-Unis, à New York 10021, 129 East, 69<sup>th</sup> Street.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

6) Nomination de Monsieur Stephen Kirschenbaum, administrateur de société, né à New York City, Etats Unis d'Amérique, le 27 avril 1934, demeurant à 470 Park Avenue, Apt. 3A, 10022 New York City, USA, comme gérant pour une durée illimitée. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

7) Fixation du siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

8) Echange des 2.000 actions existantes d'une valeur nominale de USD 100,- par action contre 7.000 parts sociales de EUR 25,- chacune.

9) Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social des Antilles Néerlandaises, Curaçao à Luxembourg et de faire adopter par la société la nationalité luxembourgeoise.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et

accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'euro (EUR) comme devise du capital et constate que selon le bilan au 31 décembre 2004 l'actif net de la société s'élève à cent soixante-quinze mille neuf cent trois euros (EUR 175.903,-); cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) représentant le capital social et neuf cent trois euros (EUR 903,-) étant transférés à un compte de réserve libre.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'adopter pour la société la dénomination de MARTA INVESTMENTS, S.à r.l. et les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant, comme spécifiés dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Stephen Kirschenbaum, administrateur de société, né à New York City, Etats Unis d'Amérique, le 27 avril 1934, demeurant à 470 Park Avenue, Apt. 3A, 10022 New York City, USA, comme gérant pour une durée illimitée. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les deux mille (2.000) actions existantes d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) par action contre sept mille (7.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte s'élève approximativement à trois mille six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2005, vol. 531, fol. 72, case 2. – Reçu 1.750 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2005.

J. Seckler.

(041148.3/231/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

**AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R. C. Luxembourg B 30.712.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 10 décembre 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l., tenue le 10 décembre 2004, que:

1) L'Assemblée réélit aux fonctions de gérants, pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2004:

- Monsieur Robert Gordon Van Schoonenberg, résidant à La Canada Flintridge, Californie (Etats-Unis);
- Monsieur Jozef Kagon, Vice-Président et Directeur Général, résidant à Wassenaar, Pays-Bas;
- Madame Lydia Van Leeuwen, responsable du service juridique européen, résidant à Leiden, Pays-Bas.

2) L'Assemblée a nommé PricewaterhouseCoopers comme Commissaire aux comptes de la société pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2004.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Pour AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040887.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

46846

**ALLFOODCONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 93.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(040813.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**SIMSONSHIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 84.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(040815.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**ORANGE ALTERNATIVE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.955.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signatures.

(040834.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**RINASCIMENTO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 66.572.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signatures.

(040836.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**HARCOURT PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 93.189.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 mars 2005*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent Domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040738.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**FINSHOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 90.757.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour FINSHOP S.A.

Signature

(040864.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**SELVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.328.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(040879.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**G.P.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.323.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(040881.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**ABN AMRO Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 53.983.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

ABN AMRO Life S.A.

Signatures

(040882.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**A & M INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

(anc. TTI TECHNOLOGIES HOLDINGS, S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 90.617.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un gérant

(040934.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**RORAIMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 19.130.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 29 janvier 1982, acte publié au Mémorial C numéro 104 du 17 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 janvier 1985, acte publié au Mémorial C numéro 74 du 12 mars 1985. Le capital a été converti par acte sous seing privé en euros en date du 14 décembre 2001, avis publié au Mémorial C numéro 966 du 25 juin 2002.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RORAIMA HOLDINGS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040608.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**RORAIMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 19.130.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 29 janvier 1982, acte publié au Mémorial C numéro 104 du 17 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 janvier 1985, acte publié au Mémorial C numéro 74 du 12 mars 1985. Le capital a été converti par acte sous seing privé en Euros en date du 14 décembre 2001, avis publié au Mémorial C numéro 966 du 25 juin 2002.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RORAIMA HOLDINGS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040610.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**RORAIMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 19.130.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 29 janvier 1982, acte publié au Mémorial C numéro 104 du 17 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 janvier 1985, acte publié au Mémorial C numéro 74 du 12 mars 1985. Le capital a été converti par acte sous seing privé en Euros en date du 14 décembre 2001, avis publié au Mémorial C numéro 966 du 25 juin 2002.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RORAIMA HOLDINGS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040611.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---